

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ du 28 NOV. 2022

portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe judiciaires ;
- Vu l'arrêté du 29 avril 2016 fixant l'organisation générale et la nature des épreuves ainsi que la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires ;
- Vu l'arrêté du 29 août 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont désignés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal du corps des directeurs des services de greffe judiciaires au titre de l'année 2023 :

- **Monsieur Peimane GHALEH-MARZBAN**, président du jury, président du tribunal judiciaire de Bobigny,

- **Madame Stéphanie LEMAIRE**, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer,
- **Madame Catherine LOGEAIS**, directrice de greffe du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence,
- **Monsieur Christophe LOGEZ**, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Poitiers,
- **Monsieur Christophe PERESAN**, directeur de greffe du tribunal judiciaire du Havre,
- **Monsieur Christian RENKER**, directeur de greffe du tribunal judiciaire d'Epinal,
- **Madame Cécile TEA**, greffière en chef adjointe du tribunal administratif de Paris,
- **Monsieur Thierry VALENTIN**, directeur de greffe de la cour d'appel de Metz,
- **Madame Marie-Françoise ZANCHETTA**, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Versailles.

Article 2

Madame Marie-Françoise ZANCHETTA est désignée pour remplacer le président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **28 NOV. 2022**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires,
P. HUBER

